

Election 2014 du Meilleur Site Web de Domaine Viticole

Règlement du concours

en partenariat avec le magazine Viti



1. PRESENTATION

Le spécialiste de la vente en ligne de fournitures et de matériel vitivinicoles, E-VITI, organise **l'Election 2014 du Meilleur Site Web de Domaine Viticole** sur son site e-viti.com.

Nous souhaitons via ce concours mettre en avant le travail de vigneron et de domaines viticoles qui investissent du temps et de l'énergie dans le média internet.

L'inscription est ouverte à toutes les exploitations spécialisées en viticulture et disposant d'un site internet (marchand ou non) en langue française comme langue principale. Elle n'est pas ouverte aux blogs et pages personnelles qui traitent de vin, d'œnologie ou de viticulture. L'inscription est gratuite, sans obligation d'achat.

2. DEROULEMENT DE L'ELECTION

Le concours se déroulera en trois phases :

1. Inscription : Les domaines viticoles candidats peuvent s'inscrire jusqu'au 31 mars 2014. L'inscription est entièrement gratuite, sans obligation d'achat, et se fait au moyen d'un formulaire accessible depuis une page internet dédiée au concours : <http://www.e-viti.com/index.php/election-2014-meilleur-site>

2. Prix du jury : L'ensemble des candidats éligibles (cf. paragraphe 3) sera ensuite soumis à l'examen d'un jury composé de spécialistes de la communication internet et réuni à l'initiative d'E-VITI. La composition du jury est accessible à cette page : <http://www.e-viti.com/index.php/jury-election-2014>

Chaque membre de jury établira un classement de ses sites préférés, en fonction des critères techniques détaillés dans le paragraphe 3, mais aussi de son appréciation personnelle. Les classements seront ensuite agrégés pour établir un classement général et dégager un podium gagnant.

E-VITI ne prendra pas part au vote du jury, son seul rôle étant la facilitation des communications et l'harmonisation des critères de sélection.

Le jury disposera de 4 semaines (soit jusqu'au 25 avril 2014) pour présenter sa sélection.

3. Prix du public : tous les sites inscrits et éligibles seront affichés sur le site web d'E-VITI à partir du 1^{er} avril. Les internautes auront ensuite jusqu'au 25 avril pour voter pour leur site web préféré.

A l'issue de la phase de votes, c'est le site ayant récolté le plus de voix qui sera déclaré le gagnant.

Les **résultats de l'élection** seront annoncés à partir du 28 avril sur notre site, notre blog et nos comptes Facebook et Twitter. Les lauréats seront avertis téléphoniquement et par email.

3. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Il n'y a pas de sélection "a priori" des candidats. Tous les sites répondant aux critères d'éligibilité (cf. ci-dessous) auront accès à l'élection (prix du jury et prix du public).

L'inscription est ouverte à toutes les exploitations spécialisées en viticulture et disposant d'un site internet (marchand ou non) en langue française comme langue principale.

- Nous nous réservons le droit, soit de créer des catégories dédiées, soit de rejeter certaines candidatures, si celles-ci représentent une concurrence insurmontable pour la majorité des participants. Le choix se fera en fonction du nombre de candidats, et du degré d'hétérogénéité du groupe. L'objectif doit être de **comparer ce qui est comparable**.
- Seuls les sites internet de **domaines viticoles** pourront participer, et non pas les **blogs** traitant de vin, d'oenologie ou de viticulture. Ceux-ci disposent en effet d'autres prix pour mettre en avant leur travail.
- L'élection n'a pas vocation à mettre en avant les **sites collectifs** associant plusieurs vignerons, ni les sites de **caves coopératives**, néanmoins si ceux-ci sont représentés en nombre une catégorie spéciale pourra être créée.
- Le concours est réservé pour l'instant à des **domaines viticoles francophones**. Selon les candidatures et les souhaits du jury, un prix du meilleur site non francophone pourra également être envisagé.

Ces différents points seront abordés avec l'ensemble des membres du jury, une fois la phase d'inscription des sites close. C'est le (la) président(e) du jury qui arbitrera les éventuels désaccords.

4. MODALITES D'ATTRIBUTION DES PRIX

Prix du jury

Pour rester fidèle à l'esprit de ce concours, le jury devra apprécier la volonté du domaine viticole de créer une **présence vivante** sur le web et de faire de ce média un vrai outil de développement et de fidélisation de sa clientèle.

Il n'y a pas de grille de notation imposée, chaque membre du jury est libre de choisir ses sites préférés en fonction de ses goûts et de ses compétences professionnelles. Néanmoins par souci de transparence et pour aider notre jury, nous avons dressé une liste de points qui nous semblent utiles lors de l'examen d'un site.

- Charte graphique et esthétique, première impression.
- Utilisation de photos et illustrations, vidéos.
- Richesse du contenu écrit, diversité et pertinence des rubriques.
- Ergonomie et facilité de navigation (rubriques, menus, boutons, cheminement, etc.).
- Bon fonctionnement général et taux d'erreurs (liens « morts », etc.).
- Fréquence d'actualisation.
- Présence humaine: présentation du/de la vigneron(ne) et de l'équipe.
- Référencement du site dans les moteurs de recherche, annuaires, etc.
- Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.) et blogs : présence ou non, ancienneté et degré d'animation.
- Adaptation du site aux appareils mobiles (smartphones et tablettes).
- Existence d'une boutique de vente en ligne, bon de commande en ligne, renvoi vers une plateforme de vente, etc.
- Accueil au domaine, oenotourisme: est-ce que la visite du domaine est encouragée?
- Valorisation du terroir, de l'AOC, de la région, etc.
- Versions linguistiques: le site est-il multilingue?

La sélection du jury donnera lieu à un podium de 3 sites gagnants, avec un prix pour le premier. En fonction des candidatures reçues, le jury aura en outre la possibilité de décerner des mentions spéciales à des sites n'ayant pas été primés au classement général. Ces mentions spéciales feront l'objet d'une délibération collective du jury.

Les sélections individuelles des membres du jury resteront confidentielles et ne pourront en aucun cas être connues de personnes extérieures au jury. Nous ne communiquerons que sur le classement général.

Prix du public

Cette année c'est l'ensemble des sites internet candidats éligibles (et non seulement les finalistes) qui auront accès au vote du public. Ils seront tous présentés sur notre site, et pourront s'ils le souhaitent faire voter leur entourage et leurs clients (un seul vote autorisé par personne). A l'issue de la phase de votes, c'est le site ayant récolté le plus de voix qui sera déclaré le gagnant.

5. DOTATION

Grâce à notre partenaire media [mon-Viti](#), les **100 premiers inscrits** au concours se verront offrir **un an d'abonnement au magazine Viti Leaders d'une valeur de 97 EUR**. Des prix pour les gagnants sont susceptibles de venir étoffer notre dotation dans les prochains jours.

6. ORGANISATEUR DU CONCOURS

E-VITI

2 voie d'Isles
51420 WITRY LES REIMS

Représentée par M. David Loftus, Président

Téléphone : +(0)3 26 50 40 99

E-mail : contact@e-viti.com

www.e-viti.com